



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et
de la mer du Morbihan

INFOS FACTURATION

Service bénéficiaire de la prestation : DDTM56
n° SIRET : 11 000 2011 000 44

Code du service exécutant : FAC0000035

Engagement juridique (EJ) n°

MARCHE PUBLIC SIMPLE

en application des articles R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la commande publique

Cahier des clauses techniques particulières pour la démolition de deux bâtiments sur domaine public maritime (maison et garage)

ARRADON – lieu-dit Quirion

Article 1 – Contexte et objectifs

Faisant suite au décès du dernier bénéficiaire d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime, il revient à l'État de procéder à la remise en état du site à Quirion sur la commune d'Arradon.

L'objectif est de redonner au site sa vocation d'accueil du public. Aussi, il a été décidé de procéder à la démolition de tous les bâtiments mais de maintenir le terre-plein en bon état pour permettre son usage par le public.

Article 2 – Prestations attendues

- Évacuation des biens mobiliers présents sur le terrain et dans les bâtiments situés au lieu-dit Quirion sur la commune d'Arradon, ces biens peuvent être acheminés vers des filières de recyclage ou d'élimination selon leur nature et leur état ;
- Démolition des bâtiments jusqu'au niveau du sol (démolition de la dalle) et évacuation des gravats en filière agréée ;
- Sécurisation des arrivées de réseaux électrique et d'eau potable ;
- Sécurisation du système d'assainissement (vidange et comblement par des matériaux inertes) ;
- Reprise de maçonnerie sur le parapet en pierres entourant le terre-plein et nettoyage du terre-plein afin de maintenir l'unité du site après travaux.

Article 3 – Délais d'exécution

Afin de tenir compte des objectifs de l'évaluation d'incidences Natura 2000, les travaux seront exécutés entre le 15 août et le 15 octobre 2027.

Article 4 – Contraintes d'accès du chantier

La faible largeur du chemin public ne permet le passage que d'engins légers, et la configuration des lieux se prête très difficilement à un passage d'engins lourds sur les terrains privés voisins.

Un chantier comparable sur le même site en 2012 avait nécessité l'intervention d'une barge pour opérer tous les transits d'engins et de matériaux depuis la mer.

Article 5 – Annexes

- Dossier de demande de permis de démolir incluant l'évaluation d'incidences Natura 2000
- Diagnostic amiante des bâtiments
- Inventaire des biens mobiliers sur site
- Plans de situation à Quirion